



RETOUR SUR LES ACTIONS EUROPÉENNES DE L'ACN EN 2018

L'année 2018 a été marquée par deux grands textes dans le domaine de la cybersécurité : le *Cybersecurity Act* et la proposition de règlement relatif au Centre européen de compétences (ECCC). En matière d'identité numérique, la proposition de règlement relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité a été un sujet d'importance cruciale pour l'ACN.

L'ACN s'est prononcée sur ces trois textes et a œuvré pour qu'ils prennent mieux en compte les besoins du marché, les réalités du secteur de la confiance numérique, ainsi que les impératifs en termes de sécurité.

Cybersecurity Act (COM(2017) 477)

Ce projet de règlement vise à redéfinir le mandat l'ENISA et propose de créer un nouveau cadre européen de certification en matière de cybersécurité.

Action de l'ACN

Dès la publication de la proposition de *Cybersecurity Act* le 13 septembre 2017, l'ACN s'est mobilisée pour faire entendre la voix de ses membres sur ce sujet extrêmement impactant pour le futur de notre profession.

L'ACN a tout d'abord analysé, décrypté puis commenté ce projet, en lien très étroit avec l'ANSSI notamment. Cela a conduit à la formulation d'une première position politique dès début octobre, adressée à la Commission européenne, puis à la rédaction de plus de 20 amendements transmis à l'ensemble des eurodéputés concernés. L'ACN a eu à cœur de promouvoir les acquis stratégiques en matière de certification, notamment le SOG-IS MRA, qui fait du *penetration testing* un élément clé de la certification des niveaux élevés. L'association s'est également prononcée en faveur d'un rôle accru des autorités nationales de certification, telles que l'ANSSI, dont l'expertise en la matière a légitimement sa place dans le cadre de certification.

En outre, le 23 novembre, l'association a reçu Steve Purser, chef du service des opérations stratégiques à l'ENISA. Cette rencontre fût l'occasion d'échanger avec lui sur sa vision concernant le nouveau rôle de l'ENISA ainsi que sur les synergies possibles entre l'ACN et l'autorité européenne.

L'ACN a ainsi été active à toutes les étapes de l'élaboration de ce texte et a fortement contribué à transformer le projet initial, source de nombreuses inquiétudes pour nos professions, en un texte final qui intègre en grande partie les priorités que nous avons portées.

> Où en sommes-nous du texte ?

Les négociations sur ce texte entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE se sont conclues le 10 décembre. La dernière version du texte prend en compte un certain nombre des demandes de l'ACN. C'est le cas de la définition des trois niveaux de sécurité à l'article 46 (basique, substantiel, élevé) et de l'exigence d'avoir une procédure de certification robuste, intégrant du *penetration testing*, pour le niveau élevé. Le texte final fait également la part belle aux autorités nationales, regroupées au sein du *European Cybersecurity Certification Group* (art 53). Dans les cas justifiés, le ECCG peut demander à l'ENISA de préparer un schéma candidat qui n'est pas prévu dans le programme (article 43b).

Centre européen de compétences en matière de cybersécurité (COM(2018) 630)

Le 12 septembre, la Commission a publié un nouveau texte d'envergure en matière de cybersécurité : la proposition de règlement établissant le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité et le Réseau des centres nationaux de coordination. Ce texte crée une nouvelle structure, le Centre européen de compétences (ECCC), chargée de gérer les financements en matière de cybersécurité (programme Digital Europe pour l'industrie, programme Horizon Europe pour la recherche).

Action de l'ACN

Dès la publication de la proposition, l'ACN a salué cette initiative et a publié une position détaillée sur le texte. L'ACN y souligne l'importance de mieux intégrer l'écosystème de la cybersécurité, tant industriel qu'académique, dans la gouvernance du ECCC. L'association insiste également sur la nécessité de coordonner cette initiative avec les projets existants, tels qu'ECSO, ainsi que sur le besoin urgent de renforcer la logique d'investissement dans les infrastructures, produits et solutions de cybersécurité dans l'UE.

> Où en sommes-nous du texte ?

L'eurodéputée Julia REDA (Verts, Allemagne) est rapporteure pour ce texte en commission de l'industrie et de la recherche (ITRE) au Parlement européen. Son projet de rapport, publié le 11 décembre, limite les missions du ECCC aux activités civiles et exclut donc la possibilité de financer les activités de recherche et de développement liées à la défense. En outre, la rapporteure fait la part belle aux logiciels libres et gratuits (Open and Free Source Softwares) dont le ECCC doit soutenir le développement et la protection.

Renforcement de la sécurité des cartes d'identité (COM(2018) 212)

La publication de la proposition de règlement relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité, le 17 avril, a été un autre événement marquant de l'année 2018. Ce texte a pour objectif d'établir des normes de sécurité minimales pour les cartes d'identité des citoyens de l'Union ainsi que pour les titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille. Il prévoit notamment l'introduction d'une carte à puce qui contiendrait un portrait du détenteur de la carte et deux empreintes digitales.

Action de l'ACN

L'ACN a accueilli très favorablement cette initiative et a élaboré une position détaillée sur ce texte. L'association y fait part de sa vision des futurs documents d'identité, qu'elle conçoit comme le support idéal de l'identité numérique des citoyens de l'Union. L'ACN s'est prononcée en faveur du texte de la Commission en ce qui concerne la séparation physique ou logique des données biométriques des données nationales. L'association a également souligné qu'il n'était pas nécessaire de règlementer les applications de *eGovernment*. Dans les textes respectifs du Parlement européen et du Conseil, ces deux souhaits sont respectés.

Néanmoins, l'ACN reste extrêmement vigilante face à l'introduction d'une référence au modèle uniforme des titres de séjour (Règlement 1030/2002) à l'article 3(5a) du mandat de négociation du Conseil de l'UE. Une telle disposition va à l'encontre de l'esprit initial du texte, qui vise à poser un socle de normes minimales, alignées sur le document 9303 de l'OACI, et non à harmoniser. Appliquer les normes de sécurité du modèle uniforme aux cartes d'identité limiterait considérablement la liberté des Etats membres dans le choix des éléments de sécurité.

Des rencontres ont été organisées avec la Présidence du Conseil de l'UE (Représentation permanente de la Roumanie) ainsi qu'avec l'assistante parlementaire du rapporteur au Parlement européen, Gérard DEPREZ (ALDE, Belgique). Ces entrevues furent l'occasion de présenter la position générale de l'ACN ainsi que de développer les inquiétudes de l'association quant au modèle uniforme.

À VENIR

Cybersecurity Act

- 11 mars : vote en session plénière au Parlement européen

Centre européen de compétences en matière de cybersécurité

- Janvier : publication de l'approche générale du Conseil
- 14 janvier : examen du projet de rapport en commission ITRE
- 16 janvier : date limite pour le dépôt des amendements en commission ITRE
- 19 février : vote en ITRE

Cartes d'identité

- Janvier : début des négociations en trilogue (Conseil de l'UE, Parlement européen, Commission)